

Conditions générales de vente

Le Mont-sur-Lausanne, le 19.06.2026 / Révision 1.5

1. Applicabilité

Les conditions ci-après s'appliquent à toutes les commandes effectuées et traitées par Marcel Blanc & Cie SA (ci-après « le Fournisseur »). Lorsqu'une commande est passée par le Client (ci-après « le Client »), il reconnaît les conditions générales de vente. Les conditions différentes souhaitées par le Client n'engagent le Fournisseur que si ce dernier les a reconnues de manière écrite.

Des règles différentes peuvent être appliquées dans des circonstances particulières. Celles-ci seront toujours portées à la connaissance du Client par écrit ou valablement contractée dans un contrat cadre entre le Client et le Fournisseur.

2. Offres

Sauf convention contraire, nos offres s'entendent sans engagement et sont soumises à la condition que les Marchandises proposées n'aient pas été vendues entre-temps. L'offre est par défaut valable pour une durée de 30 jours ou selon les conditions convenues entre le Fournisseur et le Client.

3. Devis

Sauf convention contraire, nos devis et frais inhérents facturés par les fabricants ou occasionnés par l'intervention de notre service techniques sont payants.

4. Commandes

Notre responsabilité envers les commandes est liée à notre acceptation de celles-ci. Les commandes porteront, autant que possible, les indications exactes des désignations figurant sur les catalogues et les listes de prix. Les commandes basées sur une offre s'en référeront. Les quantités indiquées dans les commandes seront adaptées aux emballages originaux ou en cas de grandes différences, nous aviserons le Client pour connaître son choix. Les commandes passées par les institutions et les entreprises seront accompagnées d'un fax, d'un e-mail ou d'un bon de commande contenant une référence valide de commande. Pour les personnes privées ou non inscrites au registre du commerce, les références personnelles feront foi, le nom des personnes sera saisi en tant que débiteur. La Marchandise est disponible dans son unité d'emballage ou au détail selon les règles fixées par le Fournisseur et les recommandations applicables, elle ne pourra pas être détaillée si cela n'a pas été prévu par le Fournisseur.

Les commandes passées par nos Clients sont fermes. Le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation. Le Client a l'obligation d'accepter la Marchandise commandée ceci dès la réception de la commande par Marcel Blanc & Cie SA. Aucun refus ou restitution de la Marchandise ne peut être ordonné y compris au moment de la livraison, sous réserve des dispositions prévues aux articles 10 et 12 des présentes conditions générales.

Conditions générales de Vente, Marcel Blanc & Cie SA, Le Mont-sur-Lausanne, le 19.06.2026 / Révision 1.5

5. Réparations

Nous effectuons les réparations de matériel sur commande uniquement. Les prestations peuvent être fournies sur site directement chez le Client ou par envoi du matériel à notre société. Les frais découlant des différentes interventions seront facturés au taux horaire habituel. Selon les cas un devis payant pourra être demandé afin d'établir le montant total des réparations. Pour les réparations de dispositifs médicaux stérilisables, ceux-ci devront être accompagnés d'un document prouvant que le dispositif a été soumis à un retraitement avant de nous être envoyé (le document est disponible sur le site de Marcel Blanc). Sans cela nous procéderons préalablement au retraitement nécessaire de ce dernier. Les frais imputables à ce traitement seront facturés.

6. Prix

Nos prix s'entendent nets en francs suisses, au départ de nos entrepôts, TVA non-comprise. Les prix inscrits dans les documents de ventes ne sont valables que durant la validité de l'offre. Ils peuvent être soumis à des variations sans préavis. Les prestations de service, telles que les heures de technicien ainsi que de trajet se déroulent aux horaires normaux de 8h00 à 17h00.

Le tarif des heures en dehors des horaires normaux, durant le week-end ou les jours fériés sera établi sur devis par Marcel Blanc & Cie SA.

7. Livraisons par colis

Les livraisons par colis s'effectuent uniquement en Suisse et au Liechtenstein par la Poste Suisse selon ses normes de colisage et de transport (hors encombrants, express ou autres produits postaux complémentaires). Les colis sont envoyés en prioritaire (PostPac Priority) et en port inscrit nécessitant la signature du destinataire lors de la réception. Les conditions générales de la Poste Suisse s'appliquent en matière de responsabilité pour le transport. Sur demande du Client et dans le cadre de prestations de la Poste Suisse la Marchandise pourra être livrée par d'autres modes pouvant occasionner des coûts supplémentaires à la charge du Client.

Le port et les frais de logistique sont offerts pour toute commande dépassant un montant minimum de CHF 500.-, respectivement CHF 300.- pour les commandes passées par le shop en ligne. La livraison est expédiée à l'adresse réglée par le Client dans son compte personnel s'il l'a spécifié lors de la commande.

Sans indication contraire du Client, Marcel Blanc & Cie SA peut procéder à une livraison et facturation partielle.

8. Livraisons par livreurs

a. Zone de livraison

La livraison est effectuée uniquement à des adresses en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein aux frais et aux risques du Client. Dans la mesure où le chemin d'accès et la structure du bâtiment le permettent, la livraison se fait au lieu de destination convenu. Pour les lieux interdits à la circulation, la livraison est effectuée

Conditions générales de Vente, Marcel Blanc & Cie SA, Le Mont-sur-Lausanne, le 19.06.2026 / Révision 1.5

aussi près de la destination que peuvent accéder les véhicules routiers normaux. Les frais occasionnés par les moyens de transport empruntés en plus (p. ex. monte-meubles, chariot élévateur, transporteur électrique, etc.) ou les frais supplémentaires du fait de longs chemins jusqu'au lieu de destination sont à la charge du Client. Les transports spéciaux avec un transporteur local ou une équipe de livraison locale doivent être organisés au préalable par le Client.

b. Types de livraison

Les livraisons sont généralement effectuées dans le cadre de tournées organisées par Marcel Blanc & Cie SA lorsque suffisamment de matériel est prêt à être livré. Les dates des tournées sont convenues directement avec le Client lors de l'organisation des tournées. Aucune heure de livraison fixe ne peut être garantie.

Un service de livraison personnalisé (hors tournée) peut être demandé lors de la vente du matériel, au frais du Client. Ce service assure une livraison plus rapide à une date et une heure définie.

Sauf accord particuliers, la livraison a lieu au bord du trottoir ou aussi près que le camion peut approcher de l'immeuble. Une livraison à la porte de l'appartement ou dans les locaux est possible moyennant des frais supplémentaires en fonction des possibilités d'accessibilité des lieux.

Les indications exactes du Client concernant le lieu d'exécution servent à la détermination du type optimal de livraison. Les obstacles tels que les escaliers étroits, murs ou analogues doivent être mentionnés ainsi que les dimensions et capacités des ascenseurs. Si des circonstances spéciales requièrent un deuxième livreur ou que le lieu de livraison ne peut être atteint avec le véhicule de service, les charges supplémentaires pour les frais de déplacement et le temps de travail sont calculées séparément.

Selon accord préalable et à titre onéreux, Marcel Blanc & Cie SA peut s'occuper de l'enlèvement du matériel d'emballage de la Marchandise livrée ainsi que de l'évacuation et le recyclage du matériel usagé.

c. Livraison par des techniciens

Pour les commandes avec livraison à domicile nécessitant du montage et / ou de la formation, la plausibilité des différentes possibilités de livraison est examinée pendant l'exécution de l'achat. Une offre personnalisée sera proposée directement par le service technique Marcel Blanc & Cie SA.

d. Prestations de service supplémentaires

Les travaux d'installation personnalisés tels que : installation personnalisée du matériel, déménagement de matériel dans les locaux, installations électriques et sanitaires, éliminations supplémentaires d'appareils usagés, etc. sont facturés au tarif de régie horaire.

9. Conditions de paiement

Le montant de la facture doit être payé dans un délai de 30 jours. Tout rappel pour non-paiement est facturé

Conditions générales de Vente, Marcel Blanc & Cie SA, Le Mont-sur-Lausanne, le 19.06.2026 / Révision 1.5

à la Cliente ou au Client 20 francs par rappel, en plus des autres frais de recouvrement. En cas de retard de paiement, un intérêt moratoire est facturé à hauteur de 5% du montant dû par an. Marcel Blanc & Cie SA se réserve le droit de céder les montants non payés des factures pour lesquels le rappel est resté infructueux à une entreprise chargée du recouvrement (les frais de ladite société seront dus en sus).

En cas de non-respect des délais de paiement, le Fournisseur se réserve le droit de supprimer tout avantage commercial accordé au Client, notamment les remises, rabais, conditions de paiement préférentielles et l'accès au Shop en ligne. Les éventuels arrangements ainsi que les conditions particulières peuvent être annulés en tout temps et sans préavis si les termes commerciaux ne sont pas respectés.

A partir de CHF 10'000.- de commande pour les établissements médicaux ou de CHF 5'000 de commande pour les cabinets médicaux (ou selon autres conditions), le Fournisseur se réserve le droit de demander un acompte à la commande et un acompte à l'annonce de livraison. L'acompte versé déclenche la commande auprès de notre Fournisseur de matériel, respectivement la livraison. Le solde de facture est alors considéré comme une facture normale.

Le Fournisseur peut demander un paiement en avance en tout temps et pour tout montant dans certaines circonstances.

10. Réclamations

En cas de dommages apparents sur l'emballage, il appartient au Client de l'annoncer immédiatement et de formuler les réserves d'usage immédiatement au prestataire de transport.

Le Client est tenu de vérifier la Marchandise immédiatement après la réception de la livraison. Les éventuels dommages non apparents sur l'emballage et/ou défauts de la Marchandise doivent être signalés immédiatement ou au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours dès la réception, respectivement dès la découverte du défaut, à Marcel Blanc & Cie SA. Passé ce délai, la Marchandise livrée sera considérée comme conforme et acceptée définitivement.

11. Réserve de propriété

La Marchandise reste la propriété du Fournisseur jusqu'à son complet paiement, il sera à même de la faire inscrire dans le registre prévu à cet effet. La réserve de propriété s'étend à la Marchandise transformée par le Client.

12. Garantie

La garantie légale s'applique en cas de défaut de la Marchandise. Lorsque la garantie est limitée en raison de la nature des équipements par le fabricant, le délai est précisé dans les documents commerciaux produits par le Fournisseur. Pour les réparations, la garantie est de 3 mois.

Conditions générales de Vente, Marcel Blanc & Cie SA, Le Mont-sur-Lausanne, le 19.06.2026 / Révision 1.5

Le délai commence à courir dès que la Marchandise quitte nos entrepôts.

En cas de décalage de la date de livraison par le Client, la garantie commence à courir à la date initialement prévue de livraison.

La garantie couvre les pièces détachées uniquement, dans les limites autorisées par la loi. Le fabricant peut à sa convenance proposer le remplacement de l'appareil défectueux. Les frais logistiques sont à la charge du Client, sous réserve de dispositions légales impératives contraires.

La garantie s'éteint immédiatement dans le cas où un des motifs d'exclusion suivant survient :

- Dès que le Client ou des tiers entreprennent des modifications ou réparations non autorisées.
- Si, en cas de défaut, l'acheteur ne prend pas immédiatement les mesures appropriées afin de limiter les dommages ou si le Client n'informe pas rapidement et de manière détaillée le Fournisseur.
- S'il n'est pas prouvé que le défaut est survenu en raison de la défectuosité du matériel, du montage ou de l'exécution. Par exemple : mauvais entretien ou inobservation des prescriptions d'exploitation, d'une utilisation excessive, de l'emploi de matériel inadéquat.
- Sont exclus de la garantie les pièces d'usure normales comme : piles, batteries, ampoules, consommables, etc...
- Les problèmes d'utilisation du logiciel par le Client ou les problèmes de fonctionnalités liés au Fournisseur du logiciel (p.ex. bugs ou mise à jour de l'infrastructure par le Client ou son service IT)

En présence d'un défaut qui ne relève pas de l'exclusion de garantie, le Client prendra contact par téléphone ou e-mail avec Marcel Blanc & Cie SA avant le renvoi de la Marchandise afin d'obtenir une autorisation de retour garantie (no RMA).

Les appareils défectueux ne sont, sauf accord contraire, pas enlevés chez le Client. C'est au Client qu'il incombe de renvoyer le matériel défectueux à ses frais, risques et périls et correctement emballé.

Les appareils non soumis à un délai de garantie, dont le retour par le Client n'a pas été convenu au préalable, dont l'emballage est défectueux ou qui ne sont pas accompagnés de leurs accessoires d'origine, risquent d'être renvoyés à l'expéditeur par Marcel Blanc & Cie SA, qui peut alors exiger un dédommagement.

S'il apparaît qu'un appareil renvoyé n'est pas sous garantie, Marcel Blanc procédera à la réparation de l'appareil à moins qu'un devis payant ait été demandé par le Client avant l'envoi de l'appareil. En cas de demande de devis, le prix du devis sera ajouté au montant de la facture finale. Si le Client ne se prononce pas sur le devis, l'appareil sera recyclé et les travaux entrepris seront dus.

13. Responsabilité

Toute responsabilité de Marcel Blanc pour des dommages résultant d'une négligence légère ou moyenne est exclue dans les limites admises par la loi. Marcel Blanc & Cie SA décline toute responsabilité, dans les limites Conditions générales de Vente, Marcel Blanc & Cie SA, Le Mont-sur-Lausanne, le 19.06.2026 / Révision 1.5

de la loi, en particulier pour des dommages directs, indirects ou consécutifs, tels que les pertes de gain, les pertes de données ou les dommages faisant suite à des téléchargements. Marcel Blanc & Cie SA n'assume aucune responsabilité en cas de retard de livraison. Les prétentions relevant de la responsabilité du fait des produits ainsi que pour les dommages corporels demeurent réservées. Marcel Blanc & Cie SA ne saurait être tenue responsable des dommages causés par des auxiliaires ou des tiers mandatés par elle (p. ex. producteurs, Fournisseurs, négociants, prestataires) à la suite d'une négligence légère ou moyenne.

14. Force majeure

Dans le cas où Marcel Blanc & Cie SA n'est pas en mesure d'exécuter les prestations en raison de circonstances ne se trouvant pas dans son domaine de contrôle ou d'un événement de force majeure, le Client ne peut prétendre à aucun dommages et intérêts vis-à-vis de Marcel Blanc & Cie SA. Sont considérés comme des cas de force majeure au sens de la présente disposition, l'ensemble des circonstances échappant au contrôle de Marcel Blanc & Cie SA en particulier, mais de manière non-exhaustive, le feu, les inondations, les tremblements de terre, les épidémies et les pandémies (par ex. Covid19), les restrictions imposées par les autorités (par ex. par suite de pandémies ou à une guerre) ou à la défaillance d'infrastructure (par ex. électricité, circulation et transport, etc.).

15. Maintenance, observations

Le matériel médico-chirurgical faisant l'objet des livraisons convenues doit être entretenu selon les instructions d'utilisation. Le Client peut conclure avec le Fournisseur un contrat spécifique de maintenance. Nous déclinons toute responsabilité dans les cas où le Client ne pourvoit pas à cette maintenance ou la confie à des personnes non autorisées. Le Client communique tous les incidents survenus à ses produits de façon que les connaissances ainsi acquises soient prises en considération dans la fabrication (Odim art. 12).

16. Retours et Marchandise à l'examen

En plus des dispositions prévues au point 10. Réclamations, Marcel Blanc & Cie SA se réserve le droit de refuser une demande de livraison de remplacement en cas d'absence manifeste de dommage ou de défaut. Dans certains cas acceptés par le Fournisseur, le Client peut commander de la Marchandise en échantillon. Les conditions de durée et commerciales sont définies sur le bulletin de livraison à l'examen. Les produits médicaux qui nous sont retournés ne peuvent être remis en stock sans faire l'objet d'un traitement spécifique, selon les prescriptions en vigueur pour la manutention et la gestion des Marchandises retournées. Ce traitement spécifique est une prestation supplémentaire qui doit s'avérer être autorisée par le fabricant et/ou par les prescriptions. Pour ces raisons, aucun produit ne pourra être renvoyé sans acceptation de la Direction. Les produits stériles ainsi que les produits portant un numéro de lot ne sont ni repris, ni échangés. Aucun retour ne pourra être accepté sans un numéro de dossier communiqué au préalable par le Fournisseur. Les envois d'échantillons à l'examen ne peuvent être retournés que s'ils sont dans un état irréprochable et dans le délai entendu sur le bulletin de livraison. Tous les éventuels frais de remise en état ou de remplacement consécutifs au retour non-conforme seront facturés.

Conditions générales de Vente, Marcel Blanc & Cie SA, Le Mont-sur-Lausanne, le 19.06.2026 / Révision 1.5

Les produits avec date limite de vente dépassée ou ayant fait l'objet d'une liquidation ou d'actions spéciales ainsi que ceux ayant fait l'objet de modifications, de marquages spéciaux, de conditionnements particuliers sur demande du Client, ou commandés expressément pour le Client (matériel hors stock) ne pourront être repris en aucun cas, ou alors à seule fin d'élimination.

Les renvois de produits donneront lieu à la perception de frais de manutention et de gestion correspondant à un minimum de 15% du prix facturé. Le Client sera remboursé sous forme de note de crédit. En cas d'erreur de notre part, aucun frais de retours ne sera imputable au Client.

La Marchandise « à l'examen » non retournée sous les 30 jours, sera facturée et considérée comme commandée par le Client.

17. Conditions de location de matériel

Dans le cadre des prestations de service que Marcel Blanc & Cie SA offre à sa Clientèle, la société met à disposition de ses Clients du matériel conformément aux conditions de location ci-dessous.

- Marcel Blanc est et demeure propriétaire de tout matériel proposé en location. Lorsqu'en dépit d'une mise en demeure formelle adressée par courrier recommandé, le matériel n'est pas restitué dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception de ladite mise en demeure, Marcel Blanc & Cie SA se réserve le droit de procéder ou de faire procéder à la reprise du matériel aux frais du locataire. À défaut de reprise possible, Marcel Blanc & Cie SA se réserve le droit de transférer la propriété au locataire en lui facturant la valeur résiduelle du matériel.
- Le locataire est responsable du bon usage du matériel loué. Il assume seul toute responsabilité, quant à d'éventuel dommage causé à lui-même, à des tiers ou à des choses en relation avec le matériel loué.
- Les contrôles et maintenances usuelles avant utilisation ainsi que le retraitement pour l'instrumentation sont à réaliser par l'utilisateur, à ses frais et selon les prescriptions du fabricant.
- La sous-location est interdite.
- Le matériel loué doit être restitué en parfait état de fonctionnement et de propreté, muni de tous ses accessoires, modes d'emplois et caisse de transport. Après vérification, Marcel Blanc se réserve le droit de facturer tout nettoyage, élément manquant ou toute réparation (dû à une utilisation inadéquate) nécessaire à la remise en location. De plus, la durée de réparation sera facturée comme période de location.
- Les consommables mis à disposition avec la location et qui sont utilisés durant la période de location sont facturés. Pour toutes commandes supplémentaires, la demande doit être adressée par courrier à vente@marcel-blanc.ch
- La durée minimale de location est de 1 mois. La location est reconduite tacitement pour une durée de 1 mois à la fin de chaque période de facturation. La location se termine lorsque le matériel est entièrement restitué. Le matériel doit être restitué au minimum 2 jours ouvrés avant la fin de la période de location afin que la location soit considérée comme résiliée. Toute nouvelle période entamée sera facturée entièrement.

Conditions générales de Vente, Marcel Blanc & Cie SA, Le Mont-sur-Lausanne, le 19.06.2026 / Révision 1.5

18. Informations concernant le Shop

Les images ainsi que le contenu du site sont la propriété du Fournisseur. L'utilisation de textes, d'images ou de tout autre contenu est interdite. Les images présentées peuvent différer de l'apparence réelle du produit et ne sont présentes qu'à titre informatif. Les textes sont réputés suffisamment clairs pour le Client qui commande sa Marchandise, le Fournisseur ne peut être tenu pour responsable par le Client en cas d'erreur de commande.

19. Vente et installation de matériel connecté informatiquement

Les conditions ci-dessous s'appliquent à tout matériel nécessitant la connexion à un ordinateur ou à un réseau informatique chez le Client.

Marcel Blanc & Cie SA propose à la vente du matériel connecté s'installant selon une procédure fournie par le Fournisseur et sur une configuration hardware minimale requise par le Fournisseur. Afin de satisfaire au mieux aux exigences du Fournisseurs et ainsi garantir une fonctionnalité optimale, Marcel Blanc & Cie SA propose d'accompagner la vente de matériel connecté par des ordinateurs configurés sur mesure.

Dans le cas où le Client souhaite installer le matériel connecté sur sa propre infrastructure, un devis d'installation pourra être exigé afin de s'assurer de la bonne compatibilité du matériel. À la suite du devis, un forfait d'installation sera proposé au Client ainsi que les conditions nécessaires au bon déroulement de l'installation (p.ex. accès au réseau, présence du service IT du Client, etc..).

Marcel Blanc & Cie SA ne pourra en aucun cas être tenu responsable si le matériel ne peut être connecté sur l'infrastructure du Client pour cause d'incompatibilité. Dans ce cas le matériel vendu ne pourra pas être repris ni échangé.

L'installation est réputée terminée dès réception du travail par le Client. Les demandes ultérieures seront prises en charge en régie.

20. Protection des données

Lors de la saisie et du traitement des données personnelles, Marcel Blanc & Cie SA veille à respecter les dispositions de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et de son ordonnance d'application (OPDo). Elle protège les données de sa Clientèle par des mesures techniques et organisationnelles appropriées et les traite de manière confidentielle. Marcel Blanc & Cie SA collecte, traite et enregistre les données personnelles uniquement dans la mesure où celles-ci sont nécessaires à la fourniture des prestations, à la sécurité de l'exploitation, à l'établissement des factures et au suivi de la Clientèle, notamment à la garantie d'une prestation de grande qualité. Les données personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution des finalités précitées ou que l'exige la législation applicable, notamment les obligations légales de conservation. Des données peuvent être transmises à des tiers dans le cadre de l'exécution des prestations. Ces tiers peuvent être domiciliés à l'étranger ; dans ce cas, Marcel Blanc & Cie SA s'assure que le pays

Conditions générales de Vente, Marcel Blanc & Cie SA, Le Mont-sur-Lausanne, le 19.06.2026 / Révision 1.5

destinataire dispose d'un niveau de protection adéquat au sens de la LPD ou, à défaut, que les garanties appropriées sont mises en place (notamment par des clauses contractuelles types). Dans certains cas, et avec le consentement préalable de la Cliente ou du Client, certaines données personnelles, notamment des données d'adresses, peuvent être transmises à des tiers à des fins préalablement communiquées. Demeurent réservées l'obligation légale de communication des données dans les cas prévus par la loi.

Droits des personnes concernées

Les Clientes et les Clients peuvent demander des renseignements sur le traitement de leurs données personnelles. Ils ont également le droit de demander l'effacement ou la destruction de leurs données. Dans la mesure où les données ne sont pas nécessaires à la réalisation des prestations qu'ils ont demandées, les Clientes et les Clients peuvent interdire ou bloquer le traitement de leurs données, notamment leur communication à des tiers. Les Clientes et les Clients ont en outre le droit de faire rectifier des données personnelles erronées. S'il n'est pas possible d'établir l'exactitude ou l'inexactitude des données, ils peuvent exiger qu'il soit fait mention de leur contestation. Les Clientes et les Clients peuvent en tout temps révoquer le consentement qu'ils ont précédemment explicitement donné au traitement ultérieur de leurs données. Cela n'affecte pas la légalité du traitement des données effectué durant la période pour laquelle le consentement valide a été accordé. Toute demande de suppression doit être adressée à Marcel Blanc & Cie SA, chemin de Budron C 2, 1052 Le Mont-sur-Lausanne ou par courriel à l'adresse dataprotection.mb@marcel-blanc.ch.

21. Modification des conditions générales

Marcel Blanc & Cie SA peut modifier en tout temps les CG et son offre de prestations. La nouvelle version sera publiée sur le site web de Marcel Blanc (www.marcel-blanc.ch) suffisamment tôt avant son entrée en vigueur.

22. For juridique et droit applicable

Le for juridique, pour les deux parties, se situe au siège de l'entreprise, soit Le Mont-sur-Lausanne. Des fors (partiellement) impératifs demeurent réservés (voir en particulier les art. 32 et 35 CPC pour les consommateurs). Sauf disposition contraire, Le Mont-sur-Lausanne est également le lieu d'exécution et le for de poursuite pour les Clientes/Clients qui ne résident pas en Suisse.

Les relations juridiques résultantes du présent contrat sont soumises au droit suisse. Dans la mesure où la loi le permet, l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de Marchandises (CVIM, RS 0.221.211.1) est exclue, tout comme les dispositions applicables aux conflits de lois de la loi fédérale sur le droit international privé (LDIP, RS 291).